

Tout ce que je peux lui dire, c'est que nous sommes très inquiets de l'augmentation considérable de la production de bœuf en Australie seulement, augmentation de l'ordre de 34 millions de bêtes, et de l'incroyable capacité productrice de ce pays où les éleveurs n'ont qu'à laisser paître les bêtes et les envoyer à l'abattoir le moment venu. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et moi-même surveillons de près la situation, car les importations sont actuellement contrôlées. Elles l'ont toujours été depuis quatre ans, sauf pendant quel- que neuf mois en 1976.

Divers ministres ont rencontré les éleveurs. J'ai même vu le député à l'une de nos rencontres à Regina la semaine dernière. Je suis sûr qu'il a trouvé cette rencontre très utile. Il s'y était rendu non pas par calcul politique, mais parce qu'il s'intéresse aux problèmes des éleveurs. Il a sans doute, à cette occasion, pu voir divers groupements d'éleveurs exprimer leurs vues. Nous nous efforçons d'en tenir compte.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tout ce que je veux, ce n'est vraiment qu'une réponse à ma question qui correspond d'ailleurs à celle que des centaines d'éleveurs ont posée au ministre samedi dernier. A-t-il l'intention de freiner les importations, comme le souhaitent les éleveurs? Du même coup, pourrait-il nous dire s'il étudie la possibilité de créer une administration nationale de la viande, comme l'a demandé l'écrasante majorité des éleveurs qu'il a rencontrés à Regina samedi?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, comme toujours, nous faisons nôtres les préoccupations du secteur du bœuf pris dans son ensemble. Le député reconnaîtra sûrement qu'il n'est pas de groupe aux idées plus diverses, plus variées, que celui des éleveurs de bovins canadiens. De réunir toutes ces idées pour en faire un programme qui leur convienne n'est pas tâche aussi facile qu'on pourrait le croire. On ne réduit pas en un clin d'œil les importations provenant d'un partenaire commercial. Ce n'est pas si facile. N'oublions pas les accords commerciaux avec les associés du Commonwealth et les membres du GATT. Sauf erreur, tous les membres du Commonwealth font partie du GATT. On ne les lance pas tout simplement par-dessus bord pour ensuite s'engager dans des guerres compensatrices et autres.

* * *

LA SAINT-PATRICE

EXPRESSION DE VŒUX SELON LA TRADITION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai essayé de retenir votre attention à 11 h 13, pour respecter une de nos traditions à la Chambre. En fait, j'avais espéré que le principal porte-parole des farfadets à la Chambre, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), aurait pris la parole pour vous souhaiter, monsieur l'Orateur, à vous et à la Chambre, au nom de tous ceux d'entre nous qui sont fiers de leurs origines irlandaises, «The top of the morning, sir» comme disent les Irlandais (Bien le bonjour!) en ce jour de la saint-Patrice.

Des voix: Bravo!

Privilège—M. Symes

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SYMES—ALTÉRATION DU COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une réponse que j'ai reçue hier du secrétaire d'État (M. Roberts) et de l'altération de la version anglaise du compte rendu officiel de la Chambre, c'est-à-dire le hansard, qui, à mon avis, induit le public en erreur sur le sens de la réponse du ministre.

J'espère que lorsque j'aurai exposé la question de privilège, le ministre prendra la parole et expliquera au juste comment le compte rendu officiel a pu être ainsi altéré, et précisera la politique du gouvernement à l'égard des prêts aux étudiants.

En guise d'explication, je me reporte à la page 3829 du hansard d'hier. Dans ma seconde question au secrétaire d'État, je parlais du problème des étudiants diplômés qui, ayant bénéficié d'un prêt aux termes de la loi sur les prêts aux étudiants, doivent commencer à rembourser ce prêt après six mois. Aucune disposition de la loi ne permet de retarder l'échéance jusqu'à ce que l'étudiant ait trouvé un emploi à plein temps. Les banques qui ont accordé le prêt sont entièrement libres d'exiger ou non le remboursement du prêt. Ma question était la suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre sait très bien que les organisations nationales d'étudiants ne s'opposent à l'augmentation des prêts que parce que les bourses accordées aux étudiants sont réduites d'autant, aussi j'espère que le ministre comprend bien la gravité de ma première question. A titre de question supplémentaire, puisque les étudiants diplômés ou en année terminale doivent commencer par rembourser leurs prêts six mois après avoir quitté les institutions d'enseignement, et étant donné la situation désastreuse de l'emploi, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que tout projet de loi visant à modifier la loi sur les prêts aux étudiants leur apportera la garantie qu'ils ne devront commencer à rembourser leurs prêts au gouvernement que lorsqu'ils auront obtenu un emploi à plein temps?

En bref donc, la question est la suivante: le ministre garantira-t-il que tout projet de loi visant à modifier la loi sur les prêts aux étudiants n'exigera que les étudiants commencent à rembourser leurs prêts que lorsqu'ils auront obtenu un emploi à plein temps?

La transcription officielle—qu'on appelle communément «les bleus»—c'est-à-dire le compte rendu sténographique, indique que le secrétaire d'État a répondu ceci:

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné en privé cette assurance au député.

Je crois que la transcription des débats télévisés ou le compte rendu des délibérations d'hier confirmeront également les notes sténographiques. Toutefois, dans la version anglaise du compte rendu officiel, on a ajouté cinq mots qui changent complètement le sens de la réponse que le ministre a donné hier.

À la page 3829 du hansard anglais, le ministre a répondu ce qui suit:

Mr. Speaker, I have already given the hon. member that assurance privately that I will explore this.

Ces cinq derniers mots signifiant que le ministre examinera la question, dénotent une certaine ambiguïté qui, à mon avis, change complètement le sens que moi-même et le public avons donné à la réponse du ministre, à savoir que le ministre avait donné l'assurance que la loi sur les prêts aux étudiants serait modifiée de façon qu'un étudiant n'ait pas commencer à rembourser son prêt avant d'avoir obtenu un emploi à plein temps.